

Financer les priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente dans les petits États insulaires en développement du Pacifique

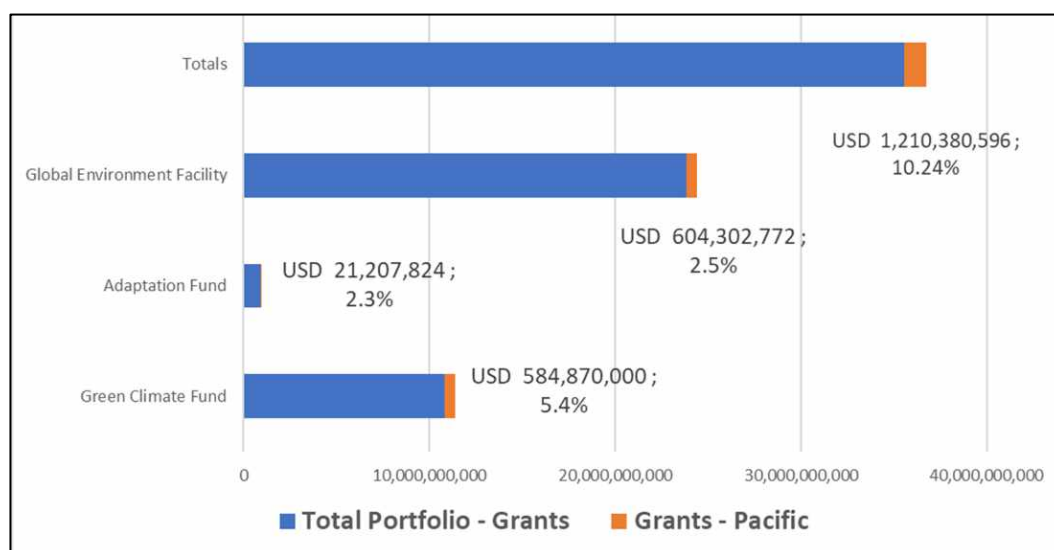
Contexte

Les objectifs organisationnels 2.1 et 2.2 du Plan stratégique du PROE 2017-2026 réaffirment le rôle d'une entité régionale de mise en œuvre dans le cadre des mécanismes de financement de l'action climatique et d'élaboration d'autres mécanismes de financement environnementaux. Ces objectifs encadrent les travaux du PROE en matière de partenariats, relations avec les bailleurs et mobilisation des ressources. Cette orientation du PROE est renforcée par la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui a mis en exergue les principaux domaines que sont l'accès au financement, l'accroissement du financement climatique, le renforcement de la collecte de données, l'innovation technologique, scientifique et de numérisation, la productivité des populations et les partenariats dans le cadre du soutien et de l'aide apportés au petits États insulaires en développement dans leur évolution vers un développement durable et une prospérité résiliente.

Le présent document présente l'orientation stratégique adoptée en faveur d'une approche « PROE unifié » dans le but d'aider les Membres à mettre en œuvre leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de prospérité résiliente, qui inclut notamment :

- une amélioration de la participation, de la coordination et de l'intégration ;
- le renouvellement de l'accréditation par le FA et le FVC ;
- l'amélioration des activités de renforcement des capacités, de conseil stratégique et d'assistance technique ;
- l'amélioration des approches adoptées dans le cadre du portefeuille de projets de financement climatique, grâce à des activités de renforcement institutionnel, le passage de projets individuels à des approches programmatiques, etc. ;
- la recherche de moyens permettant de maintenir les services du PROE fournis aux Membres

La composante « Pacifique » des subventions octroyées par le Fonds d'adaptation (FA), le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) montre que l'accès du Pacifique représente 10,24 % du portefeuille de subventions total (figure 1).



Scénarios actuels axés sur les résultats

Figure 1 : Aperçu du financement climatique (subventions uniquement) dans le Pacifique (USD)

Source : Calculs du PROE, décembre 2023. Données provenant des bases de données du FA, du FVC et du FEM.

Les fonds actuellement octroyés par le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères, qui vise à améliorer l'accès des Membres au financement climatique et la gestion de leurs incidences, font également l'objet d'un suivi et sont mesurés par le montant du financement climatique obtenu pour la région Pacifique, comme présenté ci-dessous. En mai 2024, le ratio investissement/fonds mobilisés est de 1:11.

Statut	Fonds d'adaptation		Fonds vert pour le climat		Fonds pour l'environnement mondial		Banque Mondiale
	Déc. 2022	Mai 2024	Déc. 2022	Mai 2024	Déc. 2022	Mai 2024	Mai 2024
Mise en œuvre	8,3	8,3	26,4	29,4	—	15,0	—
Développement	20,0	38,0	41,2	270,0	15,0	4,0	3,0
Total (USD)	28,3	46,3	67,6	299,4	15,0	19,0	3,0

Les chiffres ci-dessus concernent exclusivement l'Accord de financement par subvention conclu entre le PROE et le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères (WPG-0102545-DOC-4122683, code d'activité : ACT-0101634) ; le portefeuille des projets « PROE unifié » est estimé à un total de 520 millions USD (voir illustration dans les figures 2 et 3 ci-dessous).

Le portefeuille total des projets du PROE, d'un montant de 520 millions USD (voir figure 4), comprend :

- Plans nationaux d'adaptation (PNA)
- Plans de préparation (préparation des pays, organismes d'accès direct)
- Mise en place de paysages climato-rationnels (CSL)
- Accélérateur d'innovation (petites subventions)
- Services d'informations météorologiques et systèmes d'alerte précoce (CIEWS)
- Plans d'adaptation à l'échelle locale
- Sécurité hydrique résiliente face aux changements climatiques
- Hydrologie
- Protection du littoral
- Santé de l'océan
- Pertes et dommages

Ces projets se trouvent à différentes étapes de leur cycle de vie, et comprennent des initiatives nationales, sous-régionales et régionales.

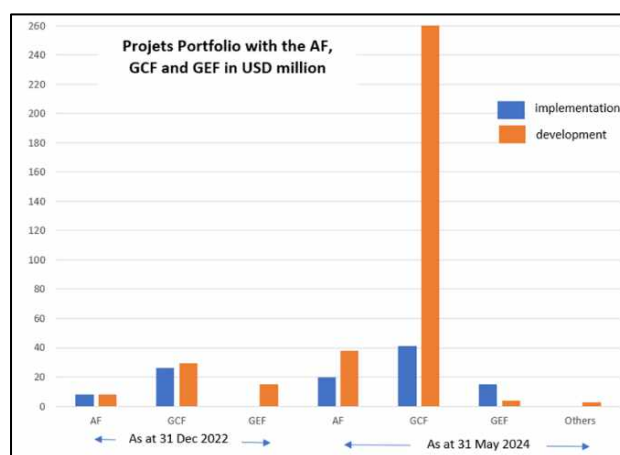
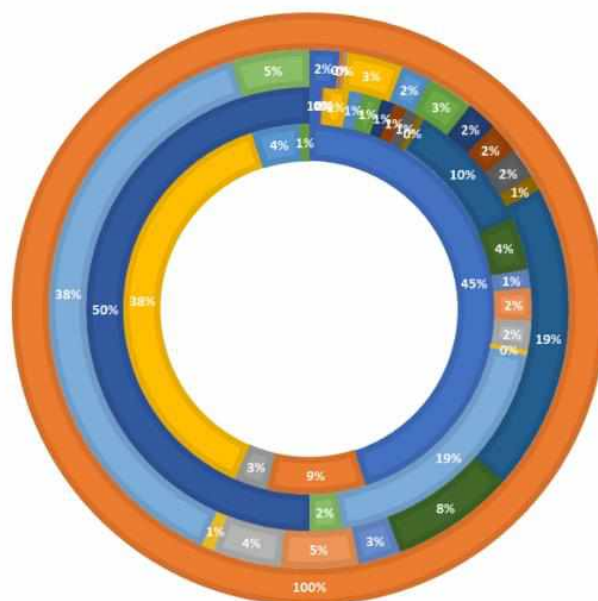


Figure 2 : Portefeuille de projets FA, FVC et FEM du PROE : comparaison entre décembre 2022 et mai 2024

Source : PROE, mai 2024. Données communiquées par l'équipe Partenariats, relations avec les bailleurs et mobilisation des ressources.

Figure 3 : Estimation du portefeuille total des projets du PROE



Les résultats institutionnels 2.1 et 2.2 du Plan stratégique du PROE 2017-2026 sont rapportés comme suit dans le Plan de mise en œuvre des performances (PIP) :

Objectifs institutionnels 2026	Résultats du PIP3 2022/2023	Indicateurs 2022/2023	Avancées en vue de l'atteinte des objectifs
Encourager des approches programmatiques intégrées pour lever les obstacles à la bonne gestion de l'environnement	OI 2.1. Encourager l'intégration des approches de programmation en collaboration avec les partenaires pour lever les obstacles à la bonne gestion de l'environnement	OI 2.1.2 : Au moins 95 % des projets approuvés par la direction devant être financés par les bailleurs respectent les mécanismes de garantie adéquats adoptés annuellement par le Groupe de suivi et d'examen de projets (PRMG).	Tous les projets (100 %) en cours de mise en œuvre au 31 mai 2024, d'une valeur de 52 684 930 USD, disposent de plans de gestion des mécanismes de protection de l'environnement et du milieu social. Les projets en cours de développement feront l'objet d'une vérification des mécanismes de protection de l'environnement et du milieu social et disposeront de plans de gestion de ces mécanismes dirigés par le programme GSE.
		OI 2.1.4 : Au moins 85 % des projets enregistrés dans le Système d'information pour la gestion des projets (SIGP), de la phase de conception à la phase de mise en œuvre, font l'objet d'un rapport annuel au PRMG.	Des travaux sont en cours pour la mise à niveau et le remplissage du SIGP afin de le rendre cohérent par rapport aux autres bases de données (notamment celle de la Division finances et administration). Les rapports au PRMG continuent d'être présentés lorsque des progrès notables sont réalisés en cours de procédure.
	OI 2.2 Renforcement des capacités du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre pour les mécanismes de financement de l'action climatique, jouant le rôle d'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement en faveur de l'environnement.	OI 2.2.1 L'accès au financement de l'action climatique par les pays du Pacifique insulaire via le PROE en tant que partenaire d'exécution et organisme régional de mise en œuvre du FEM a été amélioré, tel que mesuré en comparaison avec la référence de mars 2021	Référence 2021, selon le PIP Projets de grande envergure = 26,4 millions USD ; Préparation et PNA = 6,567 millions USD <u>Décembre 2023 :</u> Projets de grande envergure = 41,4 millions USD ; Préparation et PNA = 12,406 millions USD <u>Augmenté de :</u> En tant qu'entité accréditée : Projets de grande envergure = 15 millions USD = hausse de 57 % En tant que partenaire d'exécution : Préparation et PNA = 5,839 millions USD = hausse de 89 % Par conséquent, l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique par les pays du Pacifique insulaire via le PROE en tant qu'organisme régional de mise en œuvre, partenaire d'exécution ou entité accréditée (FEM), tel que mesuré en comparaison avec la référence de mars 2021, vaut 20,839 millions USD, soit une hausse de 63 %
		OI 2.2.2 Le PROE a conservé son accréditation auprès du FVC et du FA, conformément aux statuts.	Le PROE a été ré-accrédité par le FVC en 2023 pour une durée de cinq ans et sera ré-accrédité par le FA en 2024.
		OI 2.2.3 Au moins 50 % des pays insulaires du Pacifique avec lesquels le PROE a collaboré dans son rôle d'organisme régional de mise en œuvre sont satisfaits des services reçus	La satisfaction est démontrée par : • La collaboration actuelle avec le FA, le FVC et le FEM, qui concerne principalement 9 Membres (États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Tuvalu et Vanuatu). Ces Membres ont maintenu leur engagement auprès du PROE en tant qu'entité accréditée et partenaire d'exécution au cours des six dernières années. • La lettre d'accompagnement 3 du FVC-PROE, qui démontre d'un engagement continu auprès d'un pays membre et du FVC.
		OI 2.2.4 Les procédures, mesures et systèmes de gestion des projets du PROE ont été renforcés	Les activités de renforcement institutionnel du PROE en matière de préparation sont en cours et progressent de manière satisfaisante. Elles seront achevées au premier trimestre 2026.

Risques, obstacles et enjeux

- a. *Pérenniser les opérations actuelles de mobilisation des ressources* : Il existe encore des déficits de financement pour faire en sorte que les capacités et les services du PROE restent conformes aux besoins des Membres et puissent répondre aux priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente. Le coût annuel du maintien d'une équipe dédiée aux rôles d'entités régionales de mise en œuvre est estimé à 1,5 million USD : le financement actuel est garanti jusqu'en décembre 2024.

Manque de fonds disponibles pour élaborer des idées de projets réalisables : Il existe un manque de fonds dédiés à la préparation des projets, en particulier aux premiers stades de transformation d'une idée de projet en notes conceptuelles répondant aux critères d'investissement des entités multilatérales telles que le FA et le FVC. Les fonds requis sont spécifiquement destinés à mener des études de préfaisabilité et des concertations afin de mieux éclairer les interventions proposées dans le cadre du projet.

- b. *Efficacité dans l'exécution des projets* : Les contraintes de capacité associées au nombre limité d'experts et spécialistes disponibles demeureront un obstacle aux niveaux régional et national, d'autant plus que le nombre de projets financés est en augmentation.
- c. *Renforcement institutionnel des organismes régionaux en accès direct, tels que le PROE* : Des fonds sont nécessaires pour suivre le rythme de progression des systèmes, mesures et procédés des entités multilatérales. Il convient également d'améliorer les approches des organismes régionaux en accès direct dans la mesure où les capacités disponibles le permettent, afin de rendre plus efficace la participation des partenaires (dont les Membres).

Orientation stratégique pour l'accès et le renforcement du financement

L'objectif stratégique est d'atténuer les risques, les obstacles et les difficultés mentionnés, en particulier en ce qui concerne le portefeuille de projets, la ré-accréditation, les fonctions essentielles des entités régionales de mise en œuvre et le renforcement institutionnel.

Portefeuille de projets du PROE

- a. *Augmentation du nombre de projets* : renforcement continu des partenariats avec les Membres afin d'intensifier les relations avec le PROE pour en faire l'entité de mise en œuvre privilégiée. Le PROE élabore huit projets nationaux avec huit pays Membres¹ en tant qu'organisme en accès direct, entité de mise en œuvre et partenaire d'exécution.
- b. *Transformation générale du portefeuille de projets individuels vers une approche programmatique* : cette transformation est démontrée par l'évolution actuelle du programme One Pacific sur les services d'informations météorologiques et les systèmes d'alerte précoce pour le FVC2, la consolidation des projets de sécurité hydrique résiliente face aux changements climatiques et d'hydrologie en un programme multibailleurs qui constitue la réponse de type « PROE unifié » à l'approche programmatique régionale pour l'action climatique (RPACA), ainsi que par le programme quadriennal de plans nationaux de préparation et de planification nationale

¹ Les huit Membres sont : les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, Nauru, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, les Tuvalu et Vanuatu (hors projets et programmes régionaux et sous-régionaux).

de l'adaptation avec le FVC. Ces changements consolideront les frais généraux et optimiseront les capacités internes, limitées, pour répondre aux demandes des Membres et des partenaires.

- c. *Ressources mises en commun pour renforcer les idées de projets* : des recherches sont en cours pour obtenir un financement et une assistance technique en interne au sein du PROE et en externe avec les partenaires pour consolider les idées de projets proposées par les pays. Les progrès réalisés incluent une assistance technique du Fonds océanien pour les infrastructures résilientes (PRIF) pour aider les idées de projets à faire l'objet d'une étude de préfaisabilité, ainsi que d'études d'ingénierie pour les transformer en notes conceptuelles, puis en propositions de financement approuvées.

Accréditation

- a. *Ré-accréditation par le FA et le FVC* : à la suite de la réaccréditation par le FVC en 2023, le PROE continue de renforcer ses systèmes, procédures et mesures internes conformément aux conditions de ré-accréditation du FVC. L'une des deux conditions a bien été remplie, la deuxième devrait être satisfaite en 2024 sous la direction du Comité d'audit du PROE. La demande de ré-accréditation a été soumise au FA en décembre 2023 et est en cours d'examen. Le Conseil d'administration du FA devrait donner son approbation en 2024.

Collaboration

- a. *Collaboration, coordination et intégration* : recherche d'une approche stratégique, tant en interne qu'en externe, pour optimiser les retombées et répondre aux priorités des Membres en matière de lutte contre les changements climatiques au moyen de l'accès aux financements et de leur gestion. Cette avancée est mise en évidence par les missions conjointes dans les pays, les efforts d'équipe intégrés pour lever les obstacles à la mise en œuvre de projets sur le terrain (ex. : pour le projet VanKIRAP à Vanuatu), mettre sur pied un groupe d'experts et spécialistes par le biais de Tomai Pacifique pour répondre au manque de ressources humaines et renforcer les capacités techniques aux niveaux régional et national, coordonner la collaboration avec les partenaires et les nouvelles possibilités de financement en faveur de l'atténuation, voire de l'élimination, des risques pour le PROE (ex. : discussions et accord d'assistance technique à signer avec le Fonds océanien pour les infrastructures résilientes), etc.

Renforcement des capacités, conseil stratégique et supplémentation des capacités

- a. Le PROE continue d'améliorer sa participation et de collaborer avec ses Membres à des activités telles que les négociations internationales, le renforcement et l'acquisition de capacités et la tenue d'un registre d'experts et de spécialistes pour remédier au manque de ressources humaines aux niveaux régional et national.

Renforcement institutionnel

- a. *Renforcement des instruments de subvention* avec un mécanisme global simplifié et exhaustif et une politique en matière de subventions. L'examen a permis de mettre au point une approche globale de subvention qui constituera le cadre permettant au PROE d'améliorer l'accès aux fonds provenant de la modalité d'amélioration de l'accès direct du FVC et du mécanisme de petites subventions de l'accélérateur d'innovation du FA, intégrant notamment une structure bien définie pour aider les collectivités locales (ex. : via les activités du projet de mise en place de paysages climato-rationnels en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en cours d'élaboration avec l'appui du mécanisme de préparation des projets du FVC).

- b. *Renforcement des capacités* de l'Équipe chargée des partenariats, des relations avec les bailleurs et de la mobilisation des ressources, qui comprend l'unité de coordination des projets, grâce au recrutement, en 2023, d'une responsable de la planification stratégique des projets, dont la mission est de contribuer au déploiement du rôle d'entité régionale de mise en œuvre du PROE pour les mécanismes de financement de l'action climatique et l'élaboration d'autres mécanismes de financement environnementaux. Un partenariat multibailleurs est proposé pour maintenir ces services à un cout annuel estimé à 1,5 million USD. Le maintien de ces services devrait se traduire par un ratio investissement/ressources mobilisées de 1:45 sur la période 2025-2027.
- c. Il *existe d'autres pistes* d'amélioration de la collecte de données, l'innovation scientifique, technologique et les partenariats pour encourager et aider les Membres. Il s'agit notamment de discussions sur le centre de données environnementales du Pacifique dans le cadre du FEM8, du renforcement des capacités en matière de protection de l'environnement et des mesures sociales avec la Banque mondiale, de l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des projets, de la finalisation de la conception du mécanisme d'accélérateur d'innovation (petites subventions) avec le Fonds d'adaptation, et de l'identification de ressources et de partenariats pour aider les Membres dans leurs priorités en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, le développement durable et la prospérité résiliente.

Ces transitions sont illustrées ci-dessous.

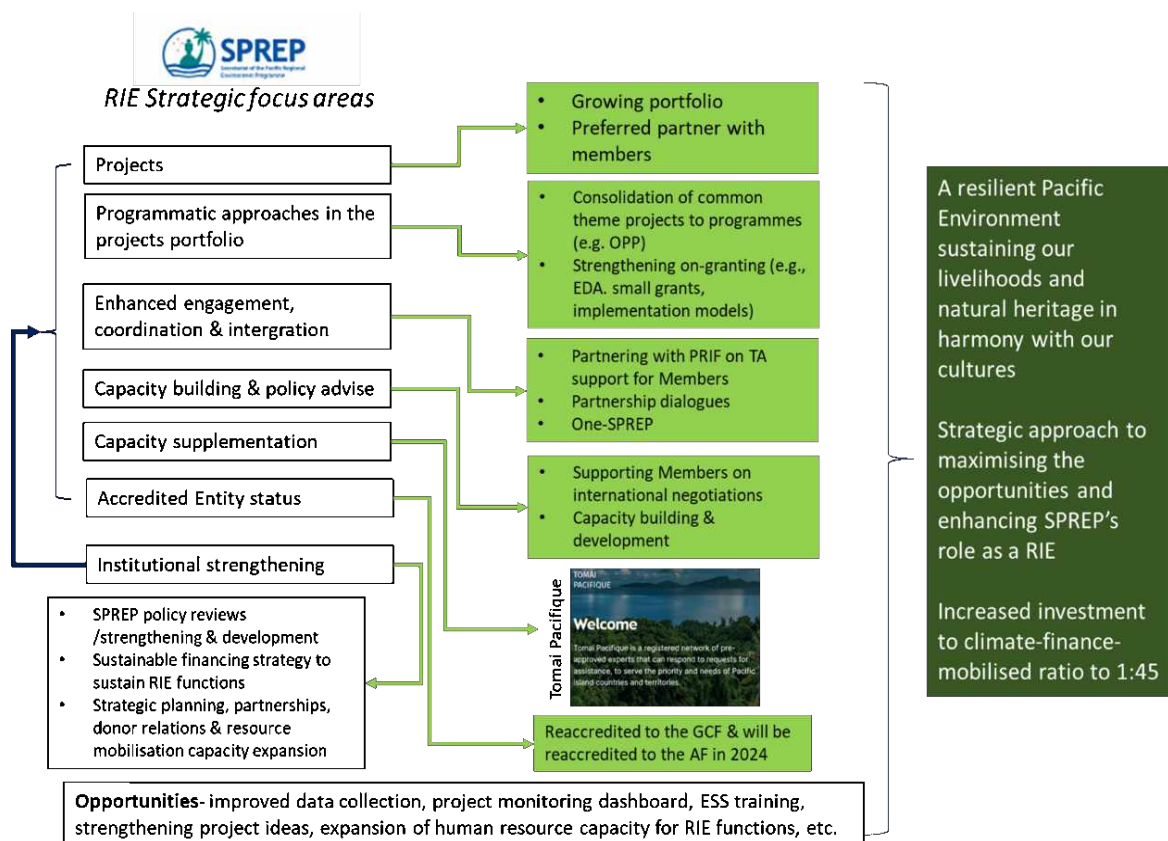


Figure 4 : Transitions stratégiques pour maintenir le rôle du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre